

Les certifications délivrées par le Ministère de l'Éducation Nationale

Plus de 600 diplômes de l'enseignement technologique et professionnel, délivrés par le Ministère de l'Éducation Nationale, sont accessibles par la VAE :

- les CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle),
- les BEP (Brevet d'Études Professionnelles),
- les Baccalauréat Professionnel et Technologique,
- les BP (Brevet Professionnel),
- les BTS (Brevet de Technicien Supérieur)
- les mentions complémentaires et les diplômes de métiers d'art.



EXPERIENCE
CERTIFIEE
CONFORME



➔ Métiers pour lesquels il existe des diplômes accessibles par la VAE

- ➔ MÉTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
- ➔ MÉTIERS DE LA MÉCANIQUE, DU TRAVAIL DES MÉTAUX
- ➔ MÉTIERS DE L'ELECTRICITÉ ET DE L'ELECTRONIQUE
- ➔ MÉTIERS DE L'INDUSTRIE (TEXTILE, AGRO-ALIMENTAIRE, CHIMIE, PLASTURGIE, BOIS, ...)
- ➔ MÉTIERS DE LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE ET DES BIENS D'ÉQUIPEMENT (AUTOMOBILE, ...)
- ➔ MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE
- ➔ MÉTIERS DU SECRÉTARIAT, DE LA GESTION ET DE L'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES
- ➔ MÉTIERS DE LA BANQUE, DES ASSURANCES ET DE L'IMMOBILIER
- ➔ MÉTIERS DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE
- ➔ MÉTIERS DE LA VENTE ET DU COMMERCE
- ➔ MÉTIERS DU TOURISME, DE L'HÔTELLERIE, DE LA RESTAURATION ET DE L'ALIMENTATION
- ➔ MÉTIERS DE L'ART ET DE L'ARTISANAT
- ➔ MÉTIERS DES SERVICES AUX PARTICULIERS ET AUX COLLECTIVITÉS
- ➔ MÉTIERS DE LA SURVEILLANCE ET DE LA PROTECTION
- ➔ MÉTIERS DE LA COMMUNICATION, DE L'INFORMATION ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES
- ➔ MÉTIERS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

La VAE en 4 étapes



S'informer et engager la démarche

Le candidat doit prendre rendez-vous avec le Centre de Validation le plus proche de son domicile, où il pourra se renseigner et retirer le Livret 1.

Dans le livret 1, le candidat présente ses différentes expériences salariées, non-salariées ou bénévoles en relation avec le diplôme recherché, leurs durées, ainsi que les attestations des formations suivies et des diplômes déjà obtenus.

Après analyse du livret 1, le centre de validation envoie une notification de recevabilité.

Si l'expérience est d'une durée de 3 ans minimum et en lien avec le diplôme visé, alors le livret 2 sera remis par le centre de validation au candidat.

Celui-ci pourra également s'inscrire à l'examen complémentaire (si nécessaire selon la décision du jury) dans la période d'ouverture des registres.



Monter son dossier

Le livret 2 est un dossier qui permet de présenter le descriptif des activités et des expériences au regard des exigences du diplôme. Il est fortement conseillé au candidat de se faire accompagner pour la rédaction de ce livret qui sert de support à l'entretien avec le jury.

La méthode pédagogique utilisée est une approche individualisée. L'accompagnement aidera le candidat à valoriser son expérience, cibler ses activités les plus pertinentes, rédiger son dossier et préparer son entretien. Cette prestation peut être prise en charge selon le statut du candidat et être réalisée dans le cadre du congé VAE de 24 heures autorisé par la loi.



Valider son expérience

Le dossier VAE (livret 1 + livret 2) une fois déposé permet la réunion du jury. Le jury se réunit une à deux fois par an selon les diplômes.

Composé de professionnels et d'enseignants, le jury apprécie l'expérience du candidat à partir de son dossier et d'un entretien.

Le jury peut décider d'attribuer complètement le diplôme ou de déterminer les compétences et connaissances manquantes.



Poursuivre le projet

- En cas de validation totale, le diplôme sera délivré par le Rectorat.
- En cas de validation partielle, le candidat a 5 ans pour compléter son dossier VAE en suivant les recommandations du jury ou en se présentant aux épreuves d'examen non validées.

Durée du parcours :

De la recevabilité au premier passage en jury, la durée moyenne du parcours est de 6 mois à 1 an selon la motivation personnelle du candidat et l'organisation des jurys.

**DURÉE
DU PARCOURS :
DE 6 MOIS À 1 AN**

11 Centres de validation assurant pour certains des permanences délocalisées.

■ **LP du Hainaut**
1, avenue Villars
59322 Valenciennes Cedex
Tél 03.27.20.15.70
cv.anzin@ac-lille.fr

■ **Lycée Guy Mollet**
57 rue Bocquet Flochel - SP 8
62022 Arras Cedex
Tél 03.21.21.49.87
cv.arras@ac-lille.fr

■ **LP Pierre et Marie Curie**
1 rue du Foyer
Tél 03.27.63.10.17
cv.aulnoye-aymeries@ac-lille.fr

■ **LP Mendès France**
rue de St Omer
62701 Bruay La Buissière
Tél 03.21.62.49.27
cv.bruay-la-buissiere@ac-lille.fr

■ **LP Pierre de Coubertin**
320 Blvd du 8 mai - BP 453
62225 Calais Cedex
Tél 03.21.46.88.76
cv.calais@ac-lille.fr

Sites utiles : Pour plus d'informations sur la VAE et les diplômes :
www.vae-npdc.fr
www.cncp.gouv.fr
www.cndp.fr

■ **Cité scolaire Paul Duez-Bettignies**
1 Blvd Paul Bezin - BP 399
59407 Cambrai Cedex
Tél 03.27.73.07.42
cv.cambrai@ac-lille.fr

■ **Lycée de l'Europe**
809 rue du Banc Vert - BP 58
59640 Dunkerque
Tél 03.28.60.03.33
cv.dunkerque@ac-lille.fr

■ **Lycée Beaupré**
Avenue de Beaupré - BP 79
59481 Haubourdin Cedex
Tél 03.20.38.25.48
cv.haubourdin@ac-lille.fr

■ **LP Henri Senez**
Bld Darchicourt - BP 105
62252 Henin Beaumont
Tél 03.21.77.35.89
cv.henin-beaumont@ac-lille.fr

■ **LP Sonia Delaunay**
121 rue de la Mitterie - BP 157
59461 Lomme Cedex
Tél 03.20.09.02.66

■ **Centre de validation :**
31 rue de Gand
59200 Tourcoing
Tél 03.20.76.12.76
Adresse postale : **LP Colbert**
2 Parvis J.B. Colbert BP 620
59208 Tourcoing Cedex

CONTACT

